



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue par visioconférence le **21 décembre 2021** à compter de **17h30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Régent Aubertin, conseiller municipal, en remplacement de Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur Denis Martin

Sont présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 21 décembre 2021

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption des procès-verbaux du 16 et du 24 novembre 2021

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

Autorisation des comptes à payer au 21 décembre 2021 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Dépenses financées par le surplus affecté

4.2 Protocole d'entente pour la participation de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes au programme de formation sur la détection de la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue – autorisation de signature

4.3 Acquisition d'un système de gestion des documents physiques et électroniques

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

6.1 Statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance du 21 décembre 2021



1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Régent Aubertin

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-12-086

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 et le procès-verbal de la séance d'ajournement du 24 novembre 2021, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 et le procès-verbal de la séance d'ajournement du 24 novembre 2021, tel que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-12-087

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 21 décembre 2021 totalisent un montant de 451 511,31 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 253 235,30 \$ pour la période du 17 novembre au 21 décembre 2021;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 9 137,42 \$ pour la période du 17 novembre au 21 décembre 2021;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Régent Aubertin

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 21 décembre 2021 au montant de 451 511,31 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 17 novembre au 21 décembre 2021 au montant de 253 235,30 \$;

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 17 novembre au 21 décembre 2021 au montant de 9 137,42 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-12-088



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS AFFECTÉ

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé en 2021 à l'acquisition de trois (3) véhicules de police de marque Dodge Charger 2021 pour un montant total après les taxes récupérables de 119 565,81 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé en 2021 à l'acquisition et l'installation des équipements véhiculaires de trois (3) véhicules de police de marque Dodge Charger 2021 pour un montant total après les taxes récupérables de 69 859,73 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé en 2021 à l'acquisition et l'installation des équipements véhiculaires d'un (1) véhicule de police de marque Ford Explorer 2020 pour un montant après les taxes récupérables de 15 130,80 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé en 2021 à l'acquisition, l'installation et l'implantation d'une solution d'enregistrement de deux (2) salles d'interrogatoire pour un montant total après les taxes récupérables de 33 107,81 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé en 2021 à l'acquisition d'un afficheur de vitesse et d'un numérisateur pour empreintes pour un montant total après les taxes récupérables de 24 409,91 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé en 2021 à la finalisation de l'aménagement des bureaux du département d'enquêtes pour un montant total après les taxes récupérables de 11 599,18 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé en 2021 à la mise à niveau de son site Web pour un montant total après les taxes récupérables de 6 299,25 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a mandaté en 2021 une firme spécialisée en ressources humaines afin de produire un rapport sur la situation en matière d'invalidité pour un montant total après les taxes récupérables de 11 567,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a encouru en 2021 des dépenses d'achat de fournitures et d'entretien ménager inhabituelles en raison de la Covid 19 pour un montant total après les taxes récupérables de 59 054,08 \$;

CONSIDÉRANT QU'une portion de ces dépenses totalisant 350 593,56 \$ devrait être assumée à même les surplus réservés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : François Robillard

QUE ces dépenses soient assumées à raison de 350 000,00 \$ par le surplus affecté et le solde par l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.2 PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA PARTICIPATION DE LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES AU PROGRAMME DE FORMATION SUR LA DÉTECTION DE LA CONDUITE AVEC LES CAPACITÉS AFFAIBLIES PAR LA DROGUE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et le Ministère de la, sécurité publique désirent conclure une entente relative aux modalités de versement de subventions pour la participation de la Régie au programme de formation sur la détection de la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Régent Aubertin

D'AUTORISER le directeur de police à agir au nom de la régie pour conclure et signer une telle entente.

2021-12-090

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE GESTION DES DOCUMENTS PHYSIQUES ET ÉLECTRONIQUES

CONSIDÉRANT l'obligation de remplacer le logiciel d'archivage actuel de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT le rapport soumis par monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, quant au processus de recherche de tels systèmes et l'analyse des systèmes proposés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration se déclare satisfait des raisons présentées justifiant le choix d'octroyer un contrat de gré à gré pour l'acquisition d'un système de gestion des documents physiques et électroniques pour la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE pour l'attribution de ce contrat, le Conseil d'administration entérine la négociation de gré à gré qui est intervenue entre le fournisseur et le représentant de la Régie, et par conséquent, accorde son autorisation à l'octroi de ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Régent Aubertin

et **APPUYÉ** par : François Robillard

D'AUTORISER l'acquisition du système de gestion des documents physiques et électroniques SyGED auprès de la firme PG Solutions, pour une somme de 21 704 \$ avant les taxes applicables;

D'AUTORISER monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, et monsieur Patrick Denis, directeur de police, à signer, pour et au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

2021-12-091

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5. AVIS DE MOTION

5.1 n/a

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

6.1 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction pour la période.

7. RÈGLEMENTS

7.1 n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Régent Aubertin

2021-12-092

QU'à 17 h 37, la séance soit levée.

Monsieur Denis Martin
Président

Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier